



## Poteau incendie et regards

Par **Sharky68**, le **05/02/2025** à **23:09**

Bonjour.

Propriétaire d'une maison avec plusieurs places de stationnement, j'ai sur l'une d'elle, l'impossibilité de stationner mon véhicule car il s'y trouve un poteau incendie et plusieurs regards.

Quelle solution pour avoir usage de cette place de stationnement pour laquelle je paie les impôts correspondants et aux frais de qui?

Pour ces mêmes places de stationnement, la mairie, malgré des travaux de voirie déjà effectués refuse de prolonger le bateau, "abaissement de trottoir pour accès", comment faciliter cet accès pour éviter d'abimer mes véhicules?

Merci pour votre retour, cordialement.

Par **youris**, le **06/02/2025** à **20:09**

bonjour,

si cette borne incendie est sur votre propriété, c'est qu'un propriétaire antérieur a donné son accord avec peut-être une indemnisation. Lorsque vous avez acheté cette borne était sans doute déjà présente.

en principe, la réalisation de "bateaux" sur la voie publique est à la charge du demandeur.

salutations